

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE - Mme METGE - M. IZIMER - M. ALLAERT - M. BORDAT

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Aide de la Ville à l'acquisition de cotisations sportives au bénéfice des familles en difficulté -
Décision de principe - Demandes de subventions**

Mme Garret-Richard, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au travers de ses dispositifs d'animation sportive (Interventions Pendant le Temps Scolaire, Vacances Pour Ceux Qui Restent, Centre Municipal d'Initiation Sportive, Animations Sportives de Quartiers, Sites de Promotion et d'Organisation des Temps Sport), la Ville met en oeuvre des moyens importants afin de permettre au plus grand nombre possible de ses habitants de pouvoir accéder à la pratique sportive.

Cependant, force est de constater que ces actions ne connaissent pas toujours leur prolongement logique, c'est à dire l'adhésion à un club, car bon nombre de familles, confrontées à des difficultés financières, que la crise sociale actuelle ne va pas manquer d'aggraver, se trouvent dans l'impossibilité d'acquitter, pour leurs enfants, le montant de la cotisation (licence fédérale et adhésion).

C'est pourquoi il est proposé de mettre en oeuvre un dispositif d'aide de la Ville à l'acquisition de cotisations sportives dont bénéficieraient les familles dont les revenus mensuels seraient inférieurs à 2 000 €.

Afin d'éviter que ce dispositif ne soit redondant avec des aides similaires émanant d'autres collectivités territoriales et organismes (chéquier Access Bourgogne de la Région Bourgogne; aide aux jeunes sportifs licenciés apportée par le Département de la Côte d'Or; coupon Sport de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports; coupon Sport de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances; aides financières apportées par l'Office Municipal du Sport de Dijon, dans le cadre du dispositif « Prévention et Insertion par le Sport »; réductions sur le prix des licences déjà accordées par certains clubs aux personnes en difficulté), il est proposé, dans un premier temps, de limiter cette aide aux enfants dijonnais scolarisés en primaire, à raison d'une cotisation par enfant.

Après avoir déposé un dossier de demande d'aide dans ce cadre, les familles concernées pourraient bénéficier d'une réduction sur le prix de la cotisation sportive de 100, 75, 50 ou 25%, selon que leurs revenus mensuels seraient inférieurs à 555 €, compris entre 556 et 999 €, entre 1000 et 1499 €, ou entre 1500 et 1999 €.

Au moment de l'inscription, les clubs appliqueraient immédiatement, sur présentation du coupon par la famille, la réduction correspondant au prix de la cotisation sportive et solliciteraient une subvention auprès de la Ville, qui compenserait leur manque à gagner.

En tout état de cause, la participation de la Ville viendrait en déduction des autres aides dont pourraient bénéficier les familles afin que ces dernières ne perçoivent pas des aides d'un montant supérieur au prix de la cotisation sportive.

Le coût annuel de ce dispositif, dont la mise en oeuvre pourrait intervenir dès la saison sportive 2010-2011, serait compris entre 80 000 et 100 000 €.

Il est toutefois susceptible de bénéficier de subventions qu'il conviendrait de solliciter le moment venu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1 - décider le principe de la mise en place d'une aide de la Ville à l'acquisition de cotisations sportives au profit des familles dijonnaises dont les enfants sont scolarisés en primaire et dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2.000 €, dans les conditions présentées dans le rapport;
- 2 - m'autoriser à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues pour le financement de ce dispositif;
- 3 - dire que le financement de ce dernier sera assuré sur les budget 2011 et suivantes de la Ville;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 18/12/09

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009

